Si TRIEL m'était conté…

UN POUSSIN DANS L'EGLISE DE TRIEL : UNE NOUVELLE ENIGME !

C'est en 1837 qu'un ouvrage est diffusé par E. Frère, éditeur à Rouen sous le titre « VOYAGE HISTORIQUE ET PITTORESQUE DE ROUEN A PARIS, SUR LA SEINE, EN BATEAU A VAPEUR. On peut y lire, page 61 : *« En remontant toujours le cours du fleuve, nous passons...devant Triel, bâti aussi sur le penchant d'un ravissant coteau, et entouré de bosquets et de vignobles. Triel nous signale aussi un tout autre genre de richesses : un tableau original du Poussin, représentant l'adoration des bergers, se fait remarquer dans l'intérieur de l'église. Le pape l'avait donné à la reine Christine, pendant son séjour à Rome, après son abdication. Après la mort de cette princesse, Poiltenet, un de ses valets de chambre, en fit hommage à Triel, sa ville natale. On distingue aussi, dans cette église, la beauté du choeur, que l'on croît avoir été bâti sur ordre de François Ier, et sous lequel passe une rue, au moyen d'une voûte qui le supporte... »*

L'auteur rouennais ne précise pas ses sources. A-t-il lu la fameuse encyclopédie de DIDEROT et d'ALEMBERT, qui précise dans son volume XVI, rédigé en 1765, en page 638 :

TRIEL, (Géog. mod.) lieu de l'île de France, au Vexin françois, diocèse de Rouen, élection de Paris. Ce lieu qui contient environ mille habitans dans son étendue, est situé sur la Seine, à une lieue de Poissy, à 2 de Meulan, à 3 de Pontoise. C'est le siége d'une prevôté royale ; la taille y est personnelle ; la cure vaut 4000 liv. & il y a une communauté de filles Ursulines. Son église paroissiale est décorée d'un tableau du Poussin, qui est fort estimé ; il représente l'adoration des mages à Bethléem. Sa hauteur est de 18 piés, sa largeur de 12, & les figures y sont de grandeur naturelle. Ce beau tableau avoit été donné par le pape à Christine, reine de Suede, pendant son séjour à Rome. Il fut envoyé à l'église de Triel, par le sieur Poiltenet, natif du lieu, & valet de-chambre de la reine Christine. (D. J.)

Si tel est le cas, il aura commis une méprise de taille : confondre les mages et les bergers., et semer le doute dans l'esprit des historiens, puisqu'il semblerait que Nicolas Poussin ait traité les deux sujets : L'adoration des mages, réalisé en 1633, acquis selon les archives en 1742, à Paris, par Auguste de Saxe et exposé depuis cette date au Gemäldegalerie Alte Meister de Dresde, et l'adoration des bergers, autre tableau ayant été peint à la même époque. Selon le Conservateur de la peinture française du XVIIème siècle, Sir Humphrey Wine, cette huile sur toile de dimension modeste (98/74) a été acquise en 1953 par The National Gallery de Londres et sa présence en Angleterre remonte au 17 mars 1795, lors de la vente de la collection de Sir Joshua Reynolds, à la suite de son décès en 1792…

Or, en1793, c'est la terreur en France...et il est porté au registre des délibérations que le 23 novembre, *« Ce trois frimaire An II de la République – le citoyen Jombert, artiste peintre, est venu représenter que dans le chœur de l'église paroissiale de notre commune est un superbe tableau fait par le célèbre peintre Poussin, peintre français et qu'il serait dommage de l'exposer aux coups et endomagements des citoyens qui ne pourraient en connaître le prix, ce tableau représentant l'adoration des rois mages. Il a donc été arrêté que les citoyens commissaires porteurs de l'argenterie et des titres de rentes se retireraient devant le ministère de l'intérieur pour lui en représenter le prix et le talent du peintre et l'engager à l'envoyer des peintres commissaires pour l'examen dudit tableau affin de juger s'il mérite d'être transporté au muséum ou bien de s'en défaire suivant le décret du 7 7bre dernier. »*

L'Adoration des rois mages était donc bien à Triel en cette fin de 1793, mais plus aucune trace ensuite dans nos archives communales de ce tableau impressionnant , de 6 mètres sur 4, après ce 23 novembre … L'oeuvre a-t-elle été déposée dans un musée où elle dort dans les réserves ou, comme beaucoup d'autres biens, privatisée par quelque citoyen peu scrupuleux ? L'énigme reste entière et le Poussin est toujours envolé !
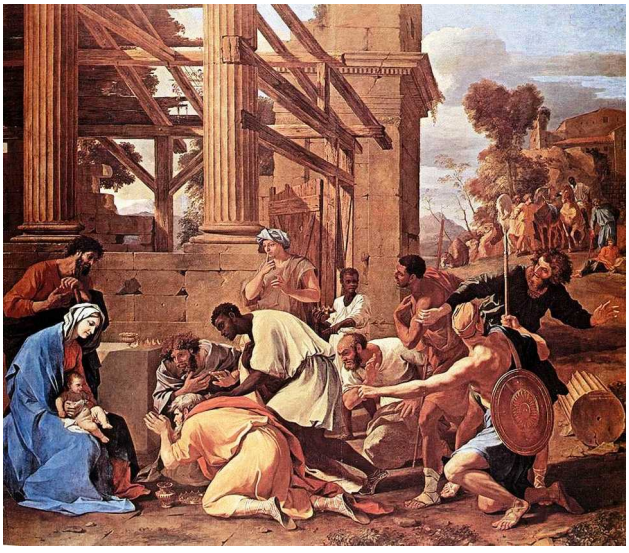
Triel, Mémoire & Histoire - Sources : AD 1D7, Site ENCCRE – Institut de France, Gallica BNF.